

VISIODENT
Société Anonyme au capital de 720.676,64 €

Siège social : 30 bis, rue du Bailly
93210 - LA PLAINE ST DENIS

327 500 849 RCS BOBIGNY

RAPPORT FINANCIER ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

SOMMAIRE

1. COMPTES ANNUELS
2. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER
3. RAPPORT FINANCIER
4. CAPITAL – ACTIONNARIAT ET BOURSE
 - Principaux actionnaires
 - Répartition des titres
 - Evolution du capital en 2016
 - Seuils
 - Tableau récapitulatif
 - Opérations afférentes aux actions de la société
 - Achat par la société de ses propres actions
 - Opérations sur titres des dirigeants
 - Eléments pouvant avoir une incidence en cas d’offre publique
 - Franchissement de seuil
 - Droit de vote
 - Divers
 - Evolution du cours de bourse
5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX
6. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L’EXERCICE 2016
7. DOCUMENT D’INFORMATION ANNUELLE
8. PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT
9. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

1 COMPTES ANNUELS

BILAN

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	1 133 225	1 133 225			
Concessions, brevets, droits similaires	5 425 567	4 586 926	838 641	1 131 289	- 292 648
Fonds commercial	1 357 696	692 780	664 916	664 916	
Autres immobilisations incorporelles	222 553	101 504	121 050	50 129	70 921
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	77 861	77 861			
Autres immobilisations corporelles	1 148 539	790 283	358 256	408 206	- 49 950
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes	9 958		9 958	4 720	5 238
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	19 310		19 310	7 071	12 239
Prêts	1 100		1 100	2 400	- 1 300
Autres immobilisations financières	111 343		111 343	112 552	- 1 209
TOTAL (I)	9 507 152	7 382 578	2 124 574	2 381 284	- 256 710
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	82 371	12 222	70 149	49 618	20 531
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	66 496		66 496	1 925	64 571
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	2 396 288	99 175	2 297 112	1 880 378	416 734
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	81 891		81 891	53 247	28 644
. Personnel	34 392		34 392	36 573	- 2 181
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices				32 583	- 32 583
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	80 517		80 517	44 806	35 711
. Autres	14 143		14 143	7 350	6 793
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 567 479		1 567 479	1 457 871	109 608
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	55 893		55 893	38 660	17 233
TOTAL (II)	4 379 469	111 397	4 268 072	3 603 011	665 061
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	13 886 621	7 493 976	6 392 646	5 984 295	408 351

Bilan (suite)

Présenté en Euros

1.1 PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation
1.1.1 Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 720 677)	720 677	720 677	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	905 790	905 790	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	72 067	72 067	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	2 027	2 027	
Report à nouveau	104 980		104 980
Résultat de l'exercice	481 960	566 831	- 84 871
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	2 287 502	2 267 392	20 110
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
1.1.2 Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	74 461	62 551	11 910
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	74 461	62 551	11 910
1.1.3 Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	574 211	627 679	- 53 468
. Découverts, concours bancaires	1 128	1 185	- 57
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	620	366	254
. Associés	8	8	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 241	1 163	78
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	625 205	413 605	211 600
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	257 174	298 465	- 41 291
. Organismes sociaux	171 294	321 620	- 150 326
. Etat, impôts sur les bénéfices	52 499		52 499
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	317 479	302 974	14 505
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	73 997	60 829	13 168
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	183 539	137 714	45 825
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	1 772 288	1 488 744	283 544
TOTAL (IV)	4 030 683	3 654 352	376 331
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	6 392 646	5 984 295	408 351

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	1 148 564	35 940	1 184 504	837 514	346 990	41,43
Production vendue biens	704 856	350 829	1 055 685	1 072 174	- 16 489	-1,54
Production vendue services	4 874 371	76 002	4 950 373	4 820 153	130 220	2,70
Chiffres d'affaires Nets	6 727 790	462 771	7 190 561	6 729 841	460 720	6,85
Production stockée						
Production immobilisée			236 305	232 977	3 328	1,43
Subventions d'exploitation				1 000	- 1 000	-100
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			31 474	83 589	- 52 115	-62,35
Autres produits			1 493	10 306	- 8 813	-85,51
Total des produits d'exploitation (I)			7 459 833	7 057 713	402 120	5,70
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			934 146	656 815	277 331	42,22
Variation de stock (marchandises)			-64 571	5 752	- 70 323	N/S
Achats de matières premières et autres approvisionnements			518 420	442 242	76 178	17,23
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-20 531	1 530	- 22 061	N/S
Autres achats et charges externes			2 315 729	2 049 856	265 873	12,97
Impôts, taxes et versements assimilés			101 198	107 092	- 5 894	-5,50
Salaires et traitements			1 565 714	1 519 296	46 418	3,06
Charges sociales			605 882	675 532	- 69 650	-10,31
Dotations aux amortissements sur immobilisations			759 835	774 716	- 14 881	-1,92
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant				21 264	- 21 264	-100
Dotations aux provisions pour risques et charges			11 910	49 551	- 37 641	-75,96
Autres charges			99 025	98 696	329	0,33
Total des charges d'exploitation (II)			6 826 756	6 402 343	424 413	6,63
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			633 076	655 369	- 22 293	-3,40
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change			248	548	- 300	-54,74
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				1 758	- 1 758	-100
Total des produits financiers (V)			248	2 306	- 2 058	-89,25
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			21 056	25 271	- 4 215	-16,68
Différences négatives de change			143	355	- 212	-59,72
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			21 199	25 625	- 4 426	-17,27
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-20 951	-23 319	2 368	10,15
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			612 125	632 050	- 19 925	-3,15

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2016 <small>(12 mois)</small>	Exercice précédent 31/12/2015 <small>(12 mois)</small>	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 139	933	3 206	343,62
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 500	25 000	- 23 500	-94,00
Reprises sur provisions et transferts de charges		478 292	- 478 292	-100
Total des produits exceptionnels (VII)	5 639	504 225	- 498 586	-98,88
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	42 785	530 177	- 487 392	-91,93
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	486	39 267	- 38 781	-98,76
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	43 271	569 444	- 526 173	-92,40
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-37 632	-65 219	27 587	42,30
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	92 533		92 533	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	7 465 720	7 564 244	- 98 524	-1,30
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	6 983 759	6 997 413	- 13 654	-0,20
RESULTAT NET	481 960	566 831	- 84 871	-14,97
Dont Crédit-bail mobilier	28 317	48 213	- 19 896	-41,27
Dont Crédit-bail immobilier				

Tableau de flux de trésorerie

En €	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net	481 961	566 831
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Dotation nette aux amortissements et provisions	769 210	326 458
- Variation des impôts différés		
- Autres produits et charges calculés		
- Plus et moins values de cession	- 1 014	14 267
Capacité d'autofinancement (A)	1 250 157	907 556
Variation du BFR lié à l'activité (B)	- 122 936	739 839
Flux de trésorerie généré par l'activité (C)=(A+B)	1 127 220	1 647 394
Acquisition d'immo corp et incorp	- 493 976	- 514 660
Cessions d'immobilisations corp et incorp	1 500	25 000
Décaissements liés à l'acquisition d'immo financières	- 15 555	- 10 021
Encaissements liés aux cessions d'immo financières	5 824	674
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (D)	- 502 206	- 499 006
Augmentation de capital		
Distribution de dividende	- 461 939	- 462 465
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	200 000	-
Remboursements d'emprunts	- 253 467	- 256 599
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (E)	- 515 406	- 719 064
Variation de trésorerie nette (C+D+E)	109 608	429 324
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	1 457 871	1 028 547
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	1 567 479	1 457 871

Annexes aux comptes annuels

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 392 645,70 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 481 960,50 €.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont établis et présentés conformément aux règles prescrites par le Plan Comptable Général, et en conformité avec les dispositions du Code du Commerce (articles L123-12 à L123-38) et les règlements de l'autorité des normes comptables (ANC).

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et de l'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthodes d'évaluation

(a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les postes suivants :

- les fonds de commerce
- les logiciels acquis par la société : ceux destinés à l'usage interne,
- les logiciels et sites internet créés ou en cours de développement et répondant aux critères requis pour leur activation.
- Les brevets.

Les frais de développement de logiciels sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice auquel ils se rattachent. Toutefois, les coûts de développement qui satisfont aux critères suivants sont portés à l'actif :

- le produit ou procédé est clairement défini, et les frais qui lui sont imputables peuvent être identifiés et mesurés de manière fiable,
- la faisabilité technique du produit ou procédé peut être démontrée,
- le produit ou procédé est destiné à être produit et commercialisé, ou utilisé par l'entreprise,
- l'existence d'un marché pour le produit ou, s'il est destiné à être utilisé en interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée,
- les ressources adéquates existent, ou leur disponibilité peut être démontrée, afin de mener à bien le projet pour commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

L'amortissement est pratiqué à compter de la mise en service et conformément à la durée de vie probable. Les frais de développement dont les chances de commercialisation ne sont pas établies dans les années à venir sont amortis sur l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur les durées suivantes :

Durée d'utilisation	(en années)
Fonds de commerce	NA car durée de vie illimitée
Logiciels acquis ou créés	3
Frais de développement	3 à 5
Les brevets	3 à 15

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis. Un test de dépréciation est effectué au moins une fois par an à la date de clôture selon les modalités décrites dans l'annexe au paragraphe « Provision pour dépréciation du fonds de commerce ».

(b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

Les amortissements sont calculés selon les méthodes linéaires et dégressives, sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, et en accord avec la législation fiscale en vigueur. Ces durées sont principalement les suivantes :

Durée d'utilisation	(en années)
- Installations techniques, matériel et outillage industriel	3
- Agencements, installations	10
- Matériel de transport	3
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10

(c) Immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisés sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

(d) Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix unitaire moyen pondéré.

(e) Créances clients et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'un examen systématique au cas par cas. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à

la valeur comptable : cette valeur d'inventaire est déterminée en fonction des difficultés ou risques de recouvrement auxquels ces créances sont susceptibles de donner lieu.

(f) Risque de change

Depuis la mise en place de la monnaie unique européenne, le risque de change auquel s'expose la société est quasi inexistant.

(g) Conversion des éléments en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes "écarts de conversion" au bilan (à l'actif pour les pertes latentes, au passif pour les gains latents). Au 31 décembre 2016, aucun écart de conversion n'est à constater au bilan.

(h) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires résulte essentiellement de concessions de licences de logiciels, de ventes de matériels et ainsi que de prestations de services liées aux contrats de maintenance.

Licences de logiciel et ventes de matériels :

Les redevances afférentes aux licences de logiciels sont comptabilisées en chiffre d'affaires au moment de la livraison des produits dans la mesure où aucune obligation n'existe à l'égard des clients. Le chiffre d'affaires correspondant aux ventes de matériels est considéré comme acquis par la livraison des produits.

Prestations de services :

Les prestations de services sont reconnues à l'avancement. Les contrats de maintenance vendus aux clients courent sur une période de 12 mois et peuvent donc s'étaler sur deux exercices. La part du contrat de maintenance se rapportant à l'exercice à venir est comptabilisée en produits constatés d'avance selon un mode de répartition calculé prorata temporis. Leur évaluation en prix de revient continue d'être appliquée conformément aux exercices précédents.

EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Néant.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, la société a distribué un dividende de 462 K€.

La société a fait une demande de crédit d'impôt innovation pour 80 K€ et a été comptabilisé dans le poste « impôt sur les sociétés ».

ACTIF IMMOBILISE ET AMORTISSEMENTS

Actif immobilisé – Valeurs Brutes

La variation des immobilisations brutes, qui sont inscrites à l'actif en application des principes décrits en notes (a) à (c), se présente comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice 2016	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice 2016
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
. Frais d'établissements, de recherche et de développement	1 133 225			1 133 225
. Fonds de commerce	1 357 697			1 357 697
. Autres immobilisations incorporelles	5 160 746	397 852		5 558 598
. Immobilisation en cours	16 200	73 323		89 523
	7 667 868	471 175		8 139 043
<u>Immobilisations corporelles</u>				
. Installations techniques, matériel et outillage industriel	77 861			77 861
. Agencements, installations	543 925			543 925
. Matériel de transport	13 490	95	6 330	7 255
. Matériel et mobilier de bureau	579 890	17 468		597 358
. Avances et acomptes	4 720	9 958	4 720	9 958
	1 219 886	27 521	11 050	1 236 357
<u>Immobilisations financières</u>				
. Participations financières	0			0
. Prêts au personnel	2 400	3 000	4 300	1 100
. Dépôts et cautionnements	112 552	315	1 524	111 343
. Autres immobilisations financières	7 071	12 240		19 310
	122 023	15 555	5 824	131 753
<u>TOTAL</u>	9 009 777	514 251	16 874	9 507 153

L'augmentation des immobilisations incorporelles de 471 K€ s'explique principalement par la production immobilisée relative aux développements des logiciels de la société VISIODENT et à l'acquisition de logiciels.

Frais d'établissements, de recherche et de développement

Ce poste correspond aux frais de développement engagés en 2007 et 2008 pour la création de 2 nouveaux produits. Ces coûts sont constitués du cumul de la masse salariale relative au personnel affecté au développement de ces produits et à la sous-traitance directe sur ces développements.

Fonds de commerce :

Le fonds de commerce de VISIODENT correspond :
Rapport financier 2016

- à la valeur du fonds après fusion réalisée le 1er décembre 1995 avec la société DENTAL TECHNOLOGIE. Cette société était celle qui détenait le fonds de commerce historique de VISIODENT pour un montant de 203.063 €.

- à la valeur du fonds de commerce de Visio Technologies SARL (comprenant les marques GESDENT et STADENT) qui a été intégrée dans VISIODENT SA suite à la transmission universelle de patrimoine de Visio Technologies SARL dans VISIODENT SA en 2002 pour un montant de 1.154.632 €.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles se décomposent de la façon suivante :

- Frais engagés pour les dépôts de brevets : ces frais correspondent essentiellement à des honoraires d'avocat.
- Logiciels divers acquis et utilisés en interne
- Logiciels développés en interne : La société commercialise des logiciels qui sont développés en interne. Les coûts engagés durant l'exercice pour améliorer les logiciels et développer de nouvelle fonctionnalité sont activés et amortis sur une durée de 3 ans. Ces coûts correspondent à la masse salariale des développeurs et à de la sous-traitance
- Site internet développé en interne : La société a développé au cours de l'exercice 2012 un nouveau site internet de e-commerce. L'intégralité des coûts, constituée essentiellement par la masse salariale, a été activée et amortie sur 5 ans. Il en a été de même sur l'exercice 2016.

Actif immobilisé – Amortissements

Les mouvements des amortissements des immobilisations (hors amortissements dérogatoires) calculés selon les méthodes décrites en notes (a) à (c), se présentent comme suit :

Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice 2016	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice 2016
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
. Frais d'établissements, de recherche et de développement	1 133 225			1 133 225
. Fonds de commerce				
. Autres immobilisations incorporelles	3 995 528	692 901		4 688 430
	5 128 753	692 901		5 821 655
<u>Immobilisations corporelles</u>				
. Installations techniques, matériel et outillage industriel	77 861			77 861
. Agencements, installations	173 219	54 392		227 612
. Matériel de transport	11 298	896	5 749	6 445
. Matériel et mobilier de bureau	544 582	11 645		556 227
	806 960	66 933	5 749	868 145
<u>TOTAL</u>	5 935 713	759 834	5 749	6 689 800

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Créances	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
<u>Créances de l'actif immobilisé</u>			
. Prêts au personnel	1 100	1 100	
. Dépôts et cautionnements	111 343		111 343
	112 443	1 100	111 343
<u>Créances de l'actif circulant</u>			
. Créances clients et comptes rattachés	2 396 288	2 278 041	118 246
. Créances fiscales et sociales	114 909	114 909	
. Groupe et associés			
. Débiteurs divers	14 143	14 143	
. Charges constatées d'avance	55 893	55 893	
	2 581 233	2 462 986	118 246
TOTAL	2 693 675	2 464 086	229 589

Dettes	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits, dont :			
. à moins d'un an à l'origine	1 128	1 128	
. à plus d'un an à l'origine	574 831	315 593	259 238
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	625 205	625 205	
Dettes fiscales et sociales	872 443	872 443	
Autres dettes	183 539	183 539	
Groupe et associés	8	8	
Produits constatés d'avance	1 772 288	1 772 288	
TOTAL	4 029 442	3 769 584	259 238

COMPTES DE REGULARISATION

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont composés exclusivement du chiffre d'affaires des contrats de maintenance dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Le montant s'élève à 1 772 288 euros au 31 décembre 2016.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Le montant s'élève à 55 893 euros au 31 décembre 2016.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

A la clôture de l'exercice 2016, le capital social est composé de 4 504 229 actions d'une valeur nominale de 0.16 €.

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4 504 229	0.16	720 676
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4 504 229	0.16	720 676

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Mouvements des titres	En début de période	Affectation résultat N-1	Augmentation	Diminution	En fin de période
Capital social	720 677				720 677
Prime d'émission	905 790				905 790
Réserve légale	72 068				72 068
Autres réserves	2 027				2 027
Report à nouveau	0	104 980			-104 980
Résultat de l'exercice	566 831	-566 831			0
Titres en fin d'exercice	2 267 392	-461 851			1 595 581

La société a distribué un dividende de 461 851 €

ETAT DES PROVISIONS

Les mouvements des provisions se présentent comme suit :

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice 2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice 2016
<u>Provisions pour risques et charges</u>				
. Provision pour litiges	62 551	11 910		74 461
<u>Provisions pour dépréciation</u>				
Provision pour dépréciation du fonds de commerce	692 780			692 780
. Provision pour titres de participation				
. Provision pour créances rattachées				
. Provision pour stock	12 222			12 222
. Provision pour clients	101 710		2 535	99 175
. Provision pour débiteurs divers				
Total	869 263	11 910	2 535	878 638

Provision pour dépréciation du fonds de commerce

Au 31 décembre 2004, compte tenu de l'évolution du portefeuille clients relatif aux marques GESDENT et STADENT, il avait été décidé de déprécier le fonds de commerce lié à ces marques pour un montant total de 692 780 euros soit 60% de la valeur d'achat.

Cette dépréciation a été calculée sur la base des clients hors maintenance ou «en sommeil» (clients qui ont vendu leur cabinet, n'exercent plus ou sont passés à la concurrence).

En raison du nombre de clients sous contrat au 31 décembre 2016, aucune provision supplémentaire n'a été constatée.

ETAT DES CHARGES A PAYER ET DES AVOIRS A ETABLIR

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	1 748
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	228 086
Dettes fiscales & sociales	416 190
Clients avoir à établir	104 727
Autres dettes	0
TOTAL	750 750

ETAT DES PRODUITS ET DES AVOIRS A RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant
Clients	54 443
Fiscales et sociales	0
Subrogation sécurité sociale	1 788
TOTAL	56 231

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT 2016	Taux	Montant HT 2015	Taux
Ventes de marchandises	87 483	1.22 %	16 955	0.25 %
Ventes de produits finis	1 057 813	14.71 %	1 076 731	15.99 %
Vente E-commerce	1 099 184	15.29 %	821 828	12.22 %
Prestations de services	4 873 836	67.78 %	4 795 290	71.26 %
Produits des activités annexes	76 536	1.06 %	24 862	0.36 %
Rabais, remises & ristournes accordés	-4 291	-0.06 %	-5 837	-0.08 %
TOTAL	7 190 561	100 %	6 729 841	100 %

La ventilation géographique du chiffre d'affaires peut être analysée comme suit :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT 2016	Taux	Montant HT 2015	Taux
France	6 727 790	93.56 %	6 279 798	93.33 %
Export	462 771	6.44 %	450 043	6.67 %
TOTAL	7 190 561	100.00%	6 729 841	100.00%

Détermination du résultat exceptionnel = -37 632 E

Nature	Montant HT
Cession d'immobilisations	1 500
Divers	4 139
Total des produits exceptionnels	5 639
Amendes et pénalités	25 759
Indemnités ruptures conventionnelles	12 975
Divers	4 051
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	486
Total des charges exceptionnelles	43 271
TOTAL	-37 632

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Au titre de l'exercice 2016, le dirigeant a perçu la rémunération suivante :

Salaires bruts

Monsieur Morgan OHNONA, Président Directeur Général

253 334 €

Situation fiscale latente

Nature des éléments	Bases			Impôts		
	A l'ouverture de l'exercice 2016	Variations en résultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice 2016	A l'ouverture de l'exercice 2016 Créances (dettes)	Variations nettes en résultat de l'exercice Produits (charges)	A la clôture de l'exercice 2016 Créances (dettes)
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges :						
. Organic	0	0	0	0	0	0
. Déficit reportables	56 157	-56 157	0	18 719	-18 719	0
TOTAUX	56 157	-56 157	0	18 719	-18 719	0

Un taux d'impôt de 33,33 % a été retenu pour le calcul de la situation fiscale latente.

Honoraires commissaires aux comptes :

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés sur l'exercice au titre du contrôle légal se sont élevés à 21 K€.

Indemnités de départ à la retraite :

Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice sur la base des conventions collectives en vigueur dans l'entreprise, en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier.

Les principales variables du calcul sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 65 ans,
- Taux d'actualisation : 2 %,
- Taux de progression salariale : 2 %,
- Table INSEE de 2005,

Au 31 décembre 2016, le montant des indemnités de départ en retraite a été évalué selon un calcul actuariel pour la société VISIODENT SA et s'élève 176 400 €.

Effectifs moyens

L'effectif moyen de l'entreprise se décompose de la façon suivante :

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	12
Agents de maîtrise & techniciens	
Employés	19
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	0
TOTAL	31

Engagements financiers

Engagements donnés :

Cautions CIC : 2 744 €

Engagements reçus :

Néant.

Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs			46 445	46 445
Montants de l'exercice			21 094	21 094
<i>Sous-total</i>			67 539	67 539

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			9 795	9 795
Entre 1 et 5 ans			11 018	11 018
A plus de 5 ans				
<i>Sous-total</i>			20 813	20 813

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			542	542
Entre 1 et 5 ans				
A plus de 5 ans				
<i>Sous-total</i>			542	542

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
<i>TOTAL</i>			88 894	88 894

Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine			91 679	91 679
Cumuls des dotations antérieures			33 890	33 890
Dotations de l'exercice			17 396	17 396
<i>Valeur nette comptable</i>			40 393	40 393

Observations complémentaires

La société VISIODENT détient 9 228 actions propres pour un coût total de 19 310 €.

La société VISIODENT a une dette de 23 970 € vis-à-vis de GROUPE VISIODENT et une créance client de 55 860 €.

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6%.

Pour l'exercice 2016, le CICE s'élève à 40 034 € et a été comptabilisé au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 « Charges de personnel ».

Le CICE est destiné à l'amélioration du BFR.

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	720 677	720 677	720 677	672 677	672 677
b) Nombre d'actions émises	4 504 229	4 504 229	4 504 229	4 204 229	4 204 229
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7 190 561	6 729 841	7 217 832	7 167 764	6 533 541
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 343 704	893 289	1 345 102	139 848	173 139
c) Impôt sur les bénéfices	92 533	0	0	-137 023	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 251 170	893 289	1 345 102	276 871	173 139
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	481 961	566 831	528 555	-533 626	-237 952
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0.28	0.19	0.30	0.07	0.04
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0.11	0.13	0.12	-0.13	-0.06
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	31	34	35	40	44
b) Montant de la masse salariale	1 565 714	1 519 296	1 628 414	2 385 966	2 329 274
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	605 882	675 532	710 575	1 078 668	1 094 694

2 ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER

2.1 Responsables

Monsieur Morgan OHNONA, en tant que Président directeur général et Monsieur Jacques SEBAG en tant administrateur de la société VISIODENT, sont responsables de l'information financière et du rapport annuel financier.

Leurs coordonnées sont les suivantes :

Monsieur Morgan OHNONA

Visident

30 bis, rue du Bailly

93210 La Plaine Saint Denis

Monsieur Jacques SEBAG

Visident

30 bis, rue du Bailly

93210 La Plaine Saint Denis

2.2 Attestation des responsables du rapport financier

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, qu'à notre connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport ci-après présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Morgan OHNONA

Président directeur général

Jacques SEBAG

administrateur

3 RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1. RESULTATS DE L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2016 ressort à 7.190.561 euros contre 6.729.841 euros en 2015, soit une augmentation de 6,85 %.

La structure du chiffre d'affaires 2016 est ainsi constituée :

- Vente de services : 4.950.372 € contre 4.820.153€ en 2015
- Vente de marchandises et de produits finis : 2.240.190 € contre 1.909.688 € en 2015

Le chiffre d'affaires se décompose principalement de la manière suivante :

- 68,84 % pour les progiciels, services et maintenances (71,26 % en 2015)
- 15,90 % pour les ventes d'imagerie (contre 15,99 %)
- 15,29 % pour le E-commerce (contre 12,22 % en 2015)

Le chiffre d'affaires à l'exportation augmente légèrement et s'établit à 462.771 € contre 450.043 € en 2015 ; il ne représente que 6,44 % du chiffre d'affaires 2016.

La production immobilisée est stable. Les produits d'exploitation, après reprise de provision et transfert de charges s'établissent à 7.459.833 € contre 7.057.713 euros en 2015, soit une hausse de 5,70 %.

Le taux de marge brute est passé de 83,50 % en 2015 à 81 % en 2016.

Parallèlement, sur l'ensemble de l'exercice les charges d'exploitation ont augmenté de 6,63 %, passant de 6.402.343 euros en 2015 à 6.826.756 euros pour l'exercice 2016.

Les postes qui ont le plus fortement varié sont :

- ✓ Les achats de marchandises y compris les droits de douane : de 656.815 € en 2015 ils ont atteint 934.146 € en 2016 (+ 42,22 %)
- ✓ Les achats de matières premières et autres approvisionnements qui atteignent 518.420 € contre 442.242 €, soit une hausse de 17,23 %,
- ✓ Les autres achats et les charges externes : + 12,97 % dont la sous-traitance est le poste le plus important
- ✓ Les salaires et traitements s'établissent à 1.565.714 euros (+3,06 %) et les charges sociales à 605.882 euros (- 10,30 %) intégrant le CICE d'un montant de 40.034 €.

Il en ressort un résultat d'exploitation positif de 633.076 € contre 655.369 euros en 2015, soit une baisse de 3,39 %.

Compte tenu de la perte financière de 20.951 €, le bénéfice courant avant impôts s'établit à 612.125 euros contre 632.050 euros en 2015.

Les produits exceptionnels ressortent à 5.639 euros et les charges exceptionnelles à 43.271 euros.

Le bénéfice de l'exercice 2016, après l'impôt sur les bénéfices de 92.533 euros, ressort à 481.960,51 euros contre 566.830,73 € au 31 décembre 2015.

La société a fait une demande de crédit d'impôt innovation pour 80.000 euros qui a été déduit de l'impôt sur les sociétés.

2. MARCHE DES AFFAIRES

2.1 Situation de la société :

La Société a connu en 2016 une augmentation de son chiffre d'affaires de 6,85 %.

Cette hausse s'explique principalement par les activités de vente en ligne qui se développent progressivement:

- On note une belle progression du e-commerce (consommables dentaires) de 33,69 %, soit 1 097 022 euros en 2016 contre 820 559 euros en 2015
- et également des e-services en augmentation de 22,77 %, soit 378 404 euros en 2016 contre 308 241 euros en 2015

2.2. Progrès réalisés :

Au cours de cet exercice, une migration du parc clients sur la nouvelle version du logiciel CONNECT a été opérée.

Nous avons également commercialisé des nouveaux services connectés.

2.3. Difficultés rencontrées :

Nous n'avons pas rencontré de difficultés particulières au cours de cet exercice.

3. ACTIVITE DE VISIODENT EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT au COURS DE L'EXERCICE 2016

Néant

4. SITUATION FINANCIERE ET D'ENDETTEMENT

Les emprunts et dettes financières ont diminué sur l'exercice. Ils représentent 574.211 € à la clôture de l'exercice 2016 contre 627.679 € en 2015. Ils se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 0,35 % : 172.348 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 3,40 % : 105.000 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 3,40 % : 85.000 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 0 % : 140.250 €
- ✓ Emprunt à Long terme au taux de 2,50 % : 71.421 €

Les ratios clés d'endettement : endettement sur capitaux propres, endettement sur chiffre d'affaires au 31 décembre 2016 :

- sur capitaux propres : $574.211 / 2.287.502 = 25,10 \%$
- sur chiffre d'affaires : $574.211 / 7.190.561 = 7,99 \%$

5. GESTION DES RISQUES

5.1 Risques clients

La société a une clientèle qui se répartit entre les chirurgiens-dentistes (ventes directes) et le réseau de distributeurs (ventes indirectes).

En direct, la société gère les contrats de maintenance des progiciels Visiodent .

Le réseau de distributeurs prend en charge les ventes de progiciels et les systèmes d'imagerie.

En tenant compte de ces paramètres, le chiffre d'affaires pour la France se répartit comme suit :

- 80 % : ventes directes
- 20 % : ventes indirectes (par distributeurs)
- Le paiement du matériel, des e-services et du e-commerce se font au comptant virement et cartes bleue. Pour le service de la maintenance et, le paiement se fait par prélèvement automatique dans 70 % des cas et 30 % par chèque par les chirurgiens-dentistes. La société reçoit directement les règlements d'un affactureur (CMCIC FACTOR) pour les ventes faites aux distributeurs.

Ainsi, le risque présenté par les clients de la société est limité.

On note toutefois des créances pour clients douteux de 118.246 € (maintenance, services et logiciels) dont deux litiges en cours dont l'impact financier est de 74.461 euros.

5.2 Risques fournisseurs

Visiodent est son propre fournisseur en matière de progiciels (puisque élaborés en interne) ; le risque dans ce domaine n'existe pas.

Du fait de son statut de fabricant de radiologie numérique, la société fait appel à de nouveaux fournisseurs. Le risque, quant au système RSV est lié aux différents interlocuteurs qui interviennent dans la chaîne de fabrication.

Toutefois, les quantités stockées laissent une latitude d'approvisionnement de près de quatre mois.

Ce délai est suffisant, en cas de défaillance d'un des intervenants, pour permettre à la société de trouver de nouveaux interlocuteurs.

Nous avons deux fournisseurs pour les caméras intra orales et un fournisseur pour les panoramiques numériques.

Enfin, la société ne subit aucune dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs de matériel informatique puisqu'elle réalise ses achats dans un secteur extrêmement concurrentiel avec des fournitures à faible valeur ajoutée. Ils peuvent être remplacés sans difficulté.

Le délai moyen de règlement des fournisseurs est entre 30 jours et 60 jours.

5.3 Risques de marché

- Risques de taux

L'endettement long terme de la société est à taux fixe. La société Visiodent n'a pas d'endettement à taux variable.

- Risques de change

L'essentiel des achats et des ventes s'effectuant en euros, le risque de change est quasi inexistant pour la société. Le taux du dollar est favorable pour nos achats à l'étranger. De plus pour tous nos achats en dollar, nous achetons nos devises à terme pour pouvoir fixer nos prix de vente de façon définitive.

5.4 Risques juridiques

La société a désormais une activité de fabrication en matière de radiologie et est exposée de ce fait aux risques juridiques inhérents à cette activité. L'assurance des risques les plus importants permet de limiter les effets en terme de coût éventuel.

Enfin, nos produits sont homologués et conformes à la législation en matière de santé publique et nos droits sont correctement protégés sur le marché mondial.

5.5 Risques pays

Néant

5.6 Assurances

La société dispose de contrats d'assurance couvrant les risques suivants :

- ✓ Responsabilité civile
- ✓ Flotte automobile
- ✓ Multirisque professionnelle

6. PERSPECTIVES D'AVENIR

La société va continuer d'investir dans les technologies de l'internet afin de proposer, fin 2017, des nouveaux services.

7. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2017

Depuis le 1^{er} janvier 2017, il n'y a pas eu d'évènement important sur l'activité de la Société.

8. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de *l'article L. 225-102-1, alinéa 4, du Code de commerce*, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

a) informations sociales

L'effectif au 31 décembre 2016 est de 34 personnes dont 12 cadres et 22 employés.

Embauche/licenciement : Au cours de l'exercice nous avons procédé à quatre embauches en CDI, à savoir : un responsable marketing, deux techniciens Hot line, un commercial. En outre, il y a eu cinq départs :

- ✓ une démission d'un ingénieur
- ✓ quatre ruptures conventionnelles : un responsable Internet et 3 technicien hot line.

Organisation du travail : Compte tenu de la loi sur les 35 heures, la durée du temps de travail a été aménagée depuis octobre 2001, puis réaménagée à la suite d'un avenant en 2006 de la façon suivante :

Le personnel cadre et le personnel non cadre effectuent 37 heures par semaine et ont 12 jours de récupération sur l'année.

Nous avons toujours deux cas d'absentéisme (congés maladie depuis plus d'un an).

Relations sociales : compte-tenu du nombre de salariés de la société, les procédures d'information et de consultation du personnel résultent de notes de services et d'un

dialogue direct entre les directeurs des différents services ou les dirigeants et les salariés. Il n'y a pas d'accord collectif.

Santé et sécurité :

Accident du travail : un accident de trajet.
Norme incendie : à jour des normes applicables.

Formation :

Les grands axes de formation pour 2016 : Formation "Executive MBA E-BUSINESS" dans le cadre du développement du E-commerce.

Les dépenses de formation ont représentées 1,20 % de la masse salariale.

Plan égalité professionnelle

Egalité entre hommes et femmes :

La société emploie onze femmes ce qui représente près d'un tiers de l'effectif dont quatre sont cadres et sept non cadres.

Détail services par services :

- ✓ commercial dont la Hotline : 13 hommes et 6 femmes
- ✓ administratif : 1 homme et 3 femmes
- ✓ technique : 1 homme et 1 femme
- ✓ recherche et développement : 5 hommes et 1 femme

Il convient de noter que pour les services techniques, et de hotline, il y a peu de candidatures féminines.

A poste équivalent et diplôme équivalent, les salaires sont identiques.

Emploi des handicapés : Néant mais nous avons des contrats de fournitures auprès de CAT (Centre d'Aide au Travail) qui embauchent des personnes handicapées.

b) Informations environnementales :

L'activité de notre société étant essentiellement le développement et l'édition de progiciels ainsi que la fabrication de matériel non polluant, elle n'est pas sujette à des risques environnementaux.

Nos capteurs de radiologie numérique en remplaçant les films argentiques contribuent à la protection de l'environnement par la suppression des produits chimiques de développement.

En outre les patients reçoivent des doses de rayonnement amoindries grâce à la technologie numérique.

- c) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable :
Non significatif

9. DELAIS DE PAIEMENT

Nous sommes amenés à vous donner, conformément à l'article L.441-6-1 du Code de commerce, des informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients.

En ce qui concerne les dettes à l'égard des fournisseurs (hors factures non parvenues) :

- ✓ Solde de la dette au 31.12.2016 : 315.228 €.
 - Décomposition par date d'échéance :
 - A 30 jours : 213.215 €
 - De 30 à 45 jours fin de mois: 102.012 €

- ✓ Solde de la dette au 31.12.2015 : 293.414 €.
 - Décomposition par date d'échéance :
 - A 30 jours fin de mois : 105.383 €
 - De 30 à 45 jours fin de mois: 108.031 €
 - A 90 jours : 80.000 euros (accord avec le fournisseur)

En ce qui concerne les délais de paiement de nos clients dont le solde de la créance au 31.12.2016 est de 2.223.598 € (hors douteux et facture à établir), le règlement est entre 30 jours et 60 jours.

4 CAPITAL – ACTIONNARIAT ET BOURSE

1. Principaux actionnaires détenant des titres nominatifs

- Répartition des titres

Au 31 décembre 2016, le capital est de 720.676,64 euros divisé en 4.504.229 actions réparties de la manière suivante :

- ✓ Actions au nominatif : 4.147.112 actions détenues par 13 actionnaires
- ✓ Actions au porteur : 347.889 actions
- ✓ Actions auto détenues au nominatif: 4.783 actions
- ✓ Actions auto détenues au porteur: 4.445 actions

Le nombre de droit de vote théorique au 31 décembre 2016 est de 4.501.848 et le nombre de droit de vote exerçable est de 8.372.216.

- **Evolution du capital**

Au cours de l'exercice 2016, aucune opération sur le capital n'est intervenue.

Nous rappelons les différents mouvements sur les titres de la société opérés en 2014 :

- ✓ Augmentation de capital résultant de l'attribution d'actions gratuites

Aux termes d'une délibération en date du 11 juin 2012, l'Assemblée générale à caractère mixte des actionnaires, dans le cadre des dispositions *des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce* a autorisé le conseil à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société à l'attribution gratuite de 420.000 actions existantes ou à émettre de la société, pendant une période de 38 mois.

Le Conseil d'administration a usé de cette faculté et a procédé, lors de sa réunion en date du 29 juin 2012, aux attributions d'actions gratuites suivantes, dont les actionnaires ont été informés, dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur :

- à Morgan OHNONA: 150.000 actions,
- à Gad BITTON : 100.000 actions,
- à Steve OHNONA : 50.000 actions,

La période d'acquisition de ces actions a été fixée à deux ans, soit jusqu'au 29 juin 2014.

Le conseil, dans sa séance du 30 juin 2014 a constaté l'attribution définitive des actions gratuites au profit de leurs bénéficiaires, constaté la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par prélèvement d'une somme de 48.000 euros sur la prime d'émission, et la création et l'émission de 300.000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,16 euro chacune.

Sous réserve des dispositions relatives à la période minimale de conservation des actions gratuitement attribuées, telle que définie par l'assemblée en date du 11 juin 2012, ces actions nouvelles sont entièrement assimilées aux actions anciennes et porte jouissance du 1^{er} janvier 2014.

- ✓ Apport des titres Visiodent à la société Groupe Visiodent

Messieurs Jacques Sebag et Meyer Ohnona, sont co-fondateurs de Visiodent et actionnaires de référence depuis l'origine et, depuis 2008, via leurs holdings personnelles respectives, les sociétés Financière York et Financière Louisa. Dans la perspective d'une offre publique d'achat, Messieurs Jacques Sebag et Meyer Ohnona ainsi que leurs familles ont décidé de créer la société Groupe Visiodent en vue de regrouper leurs participations dans Visiodent et de rassembler leurs intérêts patrimoniaux en tant qu'actionnaires historiques de référence de Visiodent. La société Groupe Visiodent a ainsi été constituée en juillet 2014 par les sociétés Financière York et Financière Louisa.

Postérieurement à sa constitution, Groupe Visiodent a bénéficié le 24 septembre 2014 d'un apport en nature d'un total de 2.343.352 actions Visiodent de la part de :

- ✓ Financière York, à concurrence de 1.291.747 actions représentant 28,68% du capital de la Société ;
- ✓ certains membres de la famille Sebag à concurrence de 33.733 actions représentant 0,75% du capital de la Société ;
- ✓ Financière Louisa, à concurrence de 995.558 actions représentant 22,1% du capital de la Société ;
- ✓ certains membres de la famille Ohnona à concurrence de 22.314 actions représentant 0,5% du capital de la Société.

Ces apports en nature ont été réalisés à une valeur d'apport de 1,80 euro par action Visiodent, valorisant ainsi l'Apport à 4.218.033,60 euros.

Il est précisé que n'étaient pas comprises dans ces opérations d'apport les 300.000 actions gratuites Visiodent ci-dessus rappelées.

Le 24 septembre 2014, les associés de la société Groupe Visiodent, après avoir eu connaissance du rapport du cabinet A4 Conseil, représenté par Monsieur Olivier Marion, désigné par décision unanime des associés en qualité de commissaire aux apports, et d'un traité d'apport conclu le 16 septembre 2014, ont approuvé les apports correspondants et décidé l'augmentation du capital de Groupe Visiodent d'un montant global de 4.218.031 euros par émission de 4.218.031 actions Groupe Visiodent en rémunération de ces apports.

La société Groupe Visiodent et les Managers ont conclu, le 24 septembre 2014, un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre eux afin de régir leurs relations futures au sein de la Société. Le pacte est conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Ce pacte a fait l'objet d'une déclaration à l'AMF par courrier en date du 25 septembre 2014, en application des dispositions de l'article L. 233-11 du code de commerce. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 26 septembre 2014 sous le numéro 214C1987.

- ✓ Acquisition des titres Visiodent par la société Groupe Visiodent

Entre le 26 septembre 2014 et le 6 octobre 2014, la société Groupe Visident a acquis 558.263 actions au prix de l'offre publique envisagée.

Au 10 octobre 2014, la répartition du capital de la société Visident était la suivante :

Actionnaires	Répartition du capital au 10 octobre 2014		Répartition des droits de vote au 10 octobre 2014	
	Nombre	%	Nombre	%
Groupe Visident	2 901 615	64,42%	2 901 615	64,34%
Managers :	300 000	6,66%	300 000	6,65%
Concert	3 201 615	71,08%	3 201 615	70,99%
Public	1 302 614	28,92%	1 308 334	29,01%
TOTAL	4 504 229	100,00%	4 509 949	100,00%

✓ Offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Groupe Visident

Conformément aux dispositions des articles 233-1 2° et 234-2 du règlement général de l'AMF, le dépôt de l'Offre fait suite au franchissement par la société Groupe Visident et les autres membres du Concert notamment des seuils de 30% et de 50% du capital et des droits de vote de Visident à la suite de la réalisation le 24 septembre 2014 de l'Apport dans les conditions ci-dessus décrites.

CM-CIC Securities a, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, déposé auprès de l'AMF, pour le compte de Groupe Visident, le projet d'Offre le 24 septembre 2014.

Le 14 octobre 2014, l'AMF a examiné le projet d'offre publique et a constaté que ce projet remplissait les conditions posées par les articles 234-6 du règlement général relatives aux offres obligatoires. L'AMF a apposé sur le projet de note d'information le visa 14-551 et le visa 14-552. Sur le projet de note en réponse de la société Visident.

L'OPA a été ouverte du 17 octobre 2014 au 6 novembre 2014 inclus.

Le 12 novembre 2014, l'AMF a annoncé les résultats de l'OPA et la répartition du capital était la suivante :

Actionnaires	Répartition du capital au 12 novembre 2014		Répartition des droits de vote au 12 novembre 2014	
	Nombre	%	Nombre	%
Groupe Visiodent	3.576.020	79,39 %	3.576.020	79,29%
Managers :	300 000	6,66%	300 000	6,65%
Concert	3 876.020	86,05%	3 876 020	85,94%
Public	628.209	13,95 %	633.929	14,06
TOTAL	4 504 229	100,00%	4 509 949	100,00%

- seuils

Conformément aux dispositions de l'article L.233.13 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales détenant au 31 décembre 2016 :

- plus de 95 % des droits de vote (19/20^{ème}) : Groupe VISIODENT et les membres du concert. Etant précisé que la société Groupe Visiodent et les membres du concert ont franchi le seuil de 95 % des droits de vote le 15 novembre 2016. La déclaration des franchissements de seuil auprès de l'AMF a été effectuée le 16 décembre 2016.
- Plus de 90% (18/20^{ème}) du capital : Groupe VISIODENT et les membres du concert (respectivement 85,44 % et 6,66 %)
- Plus des 2/3 du capital ou des droits de vote : *Néant*
- Plus de la moitié, du tiers du capital ou des droits de vote : *Néant*
- plus de 30 % du capital ou des droits de vote : *néant*
- plus du quart, plus du cinquième, plus des trois vingtièmes, du dixième et du vingtième du capital ou des droits de vote : *néant*

- Tableau récapitulatif des principaux actionnaires à la clôture de l'exercice

ACTIONS	Actions au 31.12.2016		Droits de vote exerçables au 31.12.2016	
	Nombre	%	Nombre	%
GROUPE VISIODENT	3.848.655	85,44	7.424.675	88,68
Dont 2.738 titres au porteur				
Concert	300.000	6,66	600.000	7,17
Sous-total	4.148.655	92,11	8.024.937	95,85
Auto-contrôle	9.228	0,20	0	0%
Public	346.346	7,69	346 346	4,15
TOTAL	4.504.229	100%	8.372.216	100%

2. opérations afférentes aux actions de la société

a) Achat par la société de ses propres actions

L'assemblée générale du 15 juin 2015 a autorisé le conseil d'administration à acheter ses propres actions dans la limite de 6 % du capital au maximum, soit 270.254 actions. Le conseil, dans sa séance du 2 novembre 2015, a décidé de mettre en œuvre un programme de rachat et a donné pouvoir au Président Directeur général pour signer un contrat d'exécution partielle du programme avec la société AUREL BGC.

Le nombre d'actions achetées dans le cadre de ce programme de rachat au cours de l'exercice 2015 est de 973 actions au mois de novembre 2015 et 2.603 actions en décembre 2015. Le prix moyen d'achat était de 1,98 euros.

Le nombre d'actions achetées dans le cadre de ce programme de rachat au cours de l'exercice 2016 est de 5.652 actions, à savoir :

- ✓ 785 actions en janvier 2016 au prix moyen de 2,13 euros l'action
- ✓ 513 actions en février 2016 au prix moyen de 2,18 euros l'action
- ✓ 177 actions en mars 2016 au prix moyen de 2,13 euros l'action
- ✓ 252 actions en avril 2016 au prix moyen de 2,10 euros l'action
- ✓ 284 actions en juin 2016 au prix moyen de 2,20 euros l'action
- ✓ 1.053 actions en juillet 2016 au prix de 2,14 euros l'action
- ✓ 2.023 actions en août 2016 au prix moyen de 2,19 euros l'action
- ✓ 565 actions en septembre 2016 au prix moyen de 2,20 euros l'action

Aucune des actions auto détenues n'a été vendue et aucune des actions n'a été utilisée. En conséquence, au 31 décembre 2016, le nombre d'actions inscrites au nom de la société est de 9.228 actions.

Toutes les actions auto-détenues ont été mises au nominatif

Ce programme de rachat a pris fin en octobre 2016.

Votre conseil, dans sa séance du 20 avril 2017, a décidé d'annuler ces actions par voie de réduction de capital. La réduction de capital aura un effet au 30 avril 2017.

b) Opérations sur titres des dirigeants et des personnes qui lui sont liées

Conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous informons qu'au titre de l'année civile 2016, les dirigeants de la société, les membres du conseil d'administration n'ont réalisé aucune opération sur les titres de la société, à l'exception de ce qui a été décrit au paragraphe « opérations sur le capital de la société » sur les apports des titres des dirigeants.

3. Eléments pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique

1 – franchissement de seuil

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titres représentant, immédiatement ou à terme, une fraction égale à 2,5 % du capital et / ou des droits de vote aux Assemblées, ou tout multiple de ce pourcentage et ce, même si ce multiple dépasse le seuil légal de 5 %, doit informer la société du nombre total de titres qu'elle possède par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, ou par tout autre moyen équivalent pour les Actionnaires ou porteurs de titres résidents hors de France.

Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus chaque fois que la fraction du capital social et / ou des droits de vote possédée devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En cas de non-respect des stipulations ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées du droit de vote si cette privation est demandée par un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble ou séparément 5 % au moins du capital et / ou des droits de vote de la société, dans les conditions du Code de commerce.

A ce titre, la société GROUPE VISIODENT a informé la société du dépassement de seuil de 95 % des droits de vote le 15 décembre 2016.

2 – droit de vote

Chaque action donne droit à une voix au sein des Assemblées Générales d'Actionnaires. Chaque action donne droit, dans l'actif social, dans le boni de liquidation et dans les bénéfices, à une part proportionnelle à la fraction du capital qu'elle représente.

Un droit de vote double est attribué, dans les conditions légales, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom d'un même Actionnaire.

Les actionnaires titulaires d'un droit de vote double peuvent renoncer définitivement en tout ou partie, ou en vue de la prochaine assemblée générale, à leur droit de vote double, par une notification par courrier recommandé avec accusé de réception à la société, parvenue quinze (15) jours avant la date prévue de l'assemblée.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, la durée de détention des actions nominatives attribuées gratuitement à un

Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, se calcule à compter de l'inscription des nouvelles actions attribuées.

En cas de transfert d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à un degré successible, la durée de détention de ces actions par ces derniers se calcule à compter du jour où elles sont entrées dans le patrimoine de celui qui les leur a transférées.

En cas de transfert de l'usufruit d'actions ayant un droit de vote double, le nu-proprétaire et l'usufruitier bénéficient chacun du droit de vote double dans les Assemblées auxquelles ils sont appelés à participer et ce, aussi longtemps que le nu-proprétaire ne change pas.

Toutefois, en cas de transfert de la nue-proprété ou de la nue-proprété et de l'usufruit d'actions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent à un degré successible, la durée de détention de leurs droits par le nu-proprétaire et par l'usufruitier se calcule à compter du jour où ces droits sont entrés dans le patrimoine de celui qui a transféré la nue-proprété et / ou l'usufruit.

L'absorption de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Dans le cas où un Actionnaire détenant tant des actions à droit de vote double que des actions n'en bénéficiant pas, transfère des actions, il est réputé avoir transféré en premier des actions dépourvues du droit de vote double.

Ainsi, à titre d'exemple, un Actionnaire détenant 100 actions à droit de vote double et 50 actions à droit de vote simple qui cède 50 actions, vote à la plus prochaine Assemblée Générale avec 100 actions à droit de vote double.

3 – participation indirecte : néant.

4 – titre comportant des droits de contrôle spéciaux : néant

5 – pacte d'actionnaires :

La société Groupe Visiodent et les Managers de la société Visiodent ont conclu, le 24 septembre 2014, un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre eux afin de régir leurs relations futures au sein de la Société.

Le pacte est conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa signature.

Ce pacte a fait l'objet d'une déclaration à l'AMF par courrier en date du 25 septembre 2014, en application des dispositions de l'article L. 233-11 du code de commerce. Cette déclaration a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 26 septembre 2014 sous le numéro 214C1987.

Ce pacte prévoit :

- une obligation de concertation préalablement à toute décision devant être prise en assemblée générale de Visiodent ;
- un droit de préemption de Groupe Visiodent en cas de transfert par un Manager de ses titres Visiodent ; et
- un droit de sortie forcée au profit de Groupe Visiodent par lequel les Managers s'engagent à céder leurs actions Visiodent en cas d'offre sur 100% du capital de Visiodent acceptée par Groupe Visiodent ou sur 100% du capital de Groupe Visiodent acceptée par les associés de Groupe Visiodent détenant plus de 75% du capital de Groupe Visiodent.

Il est précisé qu'à l'issue de la période de conservation des actions gratuites Visiodent qu'ils détiennent, soit à compter du 30 juin 2016, les Managers pourraient le cas échéant décider d'apporter à Groupe Visiodent leurs titres Visiodent, étant précisé qu'aucun engagement n'a été pris par eux en ce sens. De même, aucun engagement n'a été pris par Groupe Visiodent ou ses associés relativement à cet apport éventuel, ni sur son principe, ni, le cas échéant, sur ses modalités financières. Aucun prix de sortie garanti n'est ainsi stipulé au bénéfice des parties. Pour information, les managers n'ont pas envisagé, à ce jour, d'apporter leurs titres à Groupe Visiodent.

- 6 – règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts : les statuts reprennent purement et simplement les dispositions légales et il n'existe pas de règlement intérieur.
- 7 – les accords conclus par la société qui peuvent prendre fin en cas de changement de contrôle de la société : pas de divulgation pour l'intérêt de la société.

4. évolution du cours de bourse

L'évolution du cours de bourse de l'action de notre société au cours de l'année 2016 a été la suivante :

mois	2016		2015	
	Cours le plus haut En €	Cours le plus bas En €	Cours le plus haut En €	Cours le plus bas En €
Janvier	2,47	2,06	1,95	1,80
Février	2,43	2,16	2,39	1,80
Mars	2,49	2,06	2,35	2,01
Avril	2,30	2,10	2,17	1,84
Mai	2,34	2,10	2,18	1,88
Juin	2,43	2,12	2,10	1,74
Juillet	2,35	2,10	2,17	1,76
Août	2,31	2,12	2,22	1,81

Septembre	2,22	2,16	2,22	2,05
Octobre	2,26	2,10	2,40	2,16
Novembre	2,15	2,10	2,50	1,90
Décembre	2,20	2,12	2,40	1,90

Le cours de l'action VISIODENT au 28 décembre 2016 est de 2,12 €

5. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

FIDREX

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris
14 rue de la Pépinière
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SOCIETE VISIODENT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VISIODENT SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note (a) de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles ;
- Le paragraphe « Etat des provisions » de l'annexe expose les modalités de dépréciation du fonds de commerce.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 26 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes
FIDREX
Albert BENSADON
Associé

6. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES VERSE AU COURS DE L'EXERCICE 2016

Au cours de l'exercice 2016, la société VISIODENT a versé :

AUDIT	FIDREX Montant HT
- Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels et consolidés	21.200 €
- Missions accessoires	
AUTRES PRESTATIONS	
- Juridique, fiscal et social	--
- Autres	--
TOTAL	21.200 €

7. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUELLE

Ce document d'information annuel est établi conformément aux dispositions de l'article L.451-1-1 du Code Monétaire et financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et relatif aux informations publiées ou rendues publiques par la société au cours des douze derniers mois en France.

Les informations, les communiqués et documents publiés sur le site de VISIODENT sont accessibles à l'adresse Internet suivante : www.visiodent.com, rubrique « profil société – informations financières ».

La diffusion de l'information réglementée est assurée par un diffuseur professionnel « Thomson Reuters One » (autrefois HUGIN), puis par NASDAQ CORPORATE inscrits sur la liste publiée par l'AMF.

Les déclarations des opérations sur titres sont publiées sur le site de la société et sur celui de l'AMF accessibles à l'adresse Internet suivante : www.amf-France.org.

Les informations publiées sur le site du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) sont accessibles à l'adresse Internet suivante : <http://balo.journal-officiel.gouv.fr/>

Les avis publiés dans les journaux d'annonces légales peuvent être obtenus auprès de la société.

Les actes et documents déposés auprès du greffe du Tribunal de commerce de Bobigny peuvent être obtenus ou consultés auprès de cet organisme par le biais de son site Internet : <http://www.infogreffe.fr/>

DATE DE PUBLICATION	DOCUMENT	SUPPORT
<i>INFORMATIONS LEGALES REGLEMENTEES</i>		
11 avril 2016	Déclaration des transactions sur actions propres	AMF-site Visiodent
18 avril 2016	Déclaration des transactions sur actions propres	AMF site Visiodent
25 avril 2016	Déclaration des transactions sur actions propres	
27 avril 2016	Mise à disposition du rapport financier annuel	AMF-site Visiodent
29 avril 2016	Mise à disposition de l'information trimestrielle 2016	AMF site Visiodent
2 mai 2016	Déclaration des transactions sur actions propres	Site Visiodent
13 Mai 2016	Avis de réunion valant avis de convocation	BALO n° 58 + site Visiodent
25 mai 2016	Information mise à disposition documents en vue de l'assemblée	Site Visiodent
13 mai 2016	Mise à disposition du rapport sur la gouvernance et rapport du commissaire aux comptes	Site Visiodent - AMF
13 juin 2016	Convocation à l'assemblée générale dans journal d'annonces légales	Le quotidien juridique n° 117
15 juin 2016	Déclaration des droits de vote au 30 mai 2016	Site Visiodent
20 juin 2016	Déclaration des transactions sur actions propres	Site Visiodent
29 juin 2016	Dépôt des comptes au greffe du Tribunal de commerce	TC Bobigny
29 juin 2016	Publication du rapport du commissaire aux comptes	BALO
6 juillet 2016	Publication des droits de vote lors de l'assemblée générale	Le quotidien juridique
4 juillet 2016	Compte rendu de l'assemblée générale 2016	AMF - Site Visiodent
31 juillet 2016	Déclaration des droits de vote au 31 juillet 2016	Site Visiodent
31 août 2016	Déclaration des droits de vote au 31 août 2016	Site Visiodent
27 septembre 2016	Rapport financier semestriel au 30 juin 2016	AMF – site Visiodent
30 septembre 2016	Déclaration des droits de vote au 30 septembre 2016	
30 novembre 2016	Déclaration des droits de vote au 30 novembre 2016	
6 décembre 2016	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre et chiffre d'affaires au 3 ^{ème} trimestre 2016	AMF- site Visiodent
16 décembre 2016	Déclaration de franchissement de seuil	AMF
31 décembre 2016	Déclaration des droits de vote au 31.12.2016	
15 février 2017	Chiffre d'affaires annuel 2016	Amf –site visiodent
28 février 2017	Déclaration des droits de vote	Site Visiodent

8. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de l'exercice 2016 ressort à 481.960,51 €.

Il sera proposé d'affecter ce bénéfice de la manière suivante, en tenant compte de la réduction de capital qui sera réalisée au 30 avril 2017 et en tenant compte de l'accord des managers détenant 300.000 actions de ne pas percevoir de dividendes, soit 4.195.001 actions pouvant prétendre à un dividende :

- à titre de dividendes bruts.....	461 450,11 €
soit un dividende brut de 0,11 € par action	
- au « report à nouveau ».....	20 510,40 €
Total.....	<u>481 960,51 €</u>

9. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

a) Conformément aux dispositions de *l'article L. 225-102-1, aliéna 1 du Code de Commerce*, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la société que par des sociétés contrôlées par votre société, françaises ou étrangères :

- Monsieur Morgan OHNONA :
 - Rémunération par la société : 253.334 € ont été versés en 2016 au titre de son mandat de Président dont 66.700 € de prime exceptionnelle versée en janvier 2016 (prime de résultat 2015). Par ailleurs une prime de même montant a été décidée par le conseil dans sa séance du 15 mars 2017 au vu des résultats 2016.
 - Contrat GSC : 6.623 €

- Monsieur Meyer OHNONA, administrateur :
 - Rémunération par la société :
 - Royalties à 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits RSV du 1^{er} semestre 2016 : 13.181 € dont le versement a été effectué le 11 juillet 2016 ;
 - Royalties à 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits RSV du 2^{ème} semestre 2016 : 13.448 € dont le versement a été effectué 9 janvier 2017 ;
 - Avantages : néant
 - A titre de transparence, une convention de prestations a été conclue en janvier 2014 avec la société SEWA qui s'est poursuivie en 2016. A ce titre, cette société a facturé des honoraires pour un montant de 129.850 €.

- Monsieur Jacques SEBAG :
 - Rémunération par la société :
 - Royalties à 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits RSV du 1^{er} semestre 2016 : 13.181 € dont le versement a été effectué le 11 juillet 2016 ;
 - Royalties à 2,5 % sur le chiffre d'affaire des produits RSV du 2^{ème} semestre 2016 : 13.448 € dont le versement a été effectué 9 janvier 2017 ;
 - Avantages : néant

- Madame Annie SEBAG :
 - Rémunération par la société pour ses fonctions salariées : Néant
 - Avantages : Néant

Une convention de prestations a été conclue en novembre 2013 avec la société DIGITAL CLOUD Consulting, dont la dirigeante est Madame SEBAG. A ce titre, cette société a facturé des honoraires pour un montant de 129.850 €.

- Madame Aurélie PITTON :
 - Rémunération par la société : Néant
 - Avantages : Néant
- Madame Brigitte RUTKOWSKI :
 - Rémunération par la société : Néant
 - Avantages : Néant
- Monsieur David James SEBAG :
 - Rémunération par la société : Néant
 - Avantages : Néant

- b) Les engagements de toutes natures pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci : **néant**